

225C0250
FR0013270626-DIV05

4 février 2025

Début d'une période de préoffre (article 223-34 du règlement général)

M2I
(Euronext Growth Paris)

Le 3 février 2025, ont été annoncées les caractéristiques d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée que la société Eductive SAS¹ envisage de déposer sur les titres de la société M2i².

Par conséquent, cette publication marque le début de la période de préoffre, pendant laquelle les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres M2i sont applicables.

¹ Société par actions simplifiée à associé unique appartenant au groupe Skolae.

² Cf. notamment communiqué conjoint diffusé par les sociétés Skolae, Prologue et M2i le 3 février 2025 consécutif à la promesse d'achat consentie par Eductive SAS à Prologue portant sur la participation majoritaire détenue par Prologue dans M2i.